

SÉANCE DU 09 FÉVRIER 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 87
Suppléants présents : 5
Pouvoirs : 6

Date de convocation :

03/02/2022

Date d'affichage :

11/02/2022

Votants :	98	Pour :	98	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-deux, le neuf février, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BERPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CAPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Christiane ; DUTHION Jean-Paul ; FAGUET Jean-Jacques ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; HUSSON Gérald ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAIN Michel ; PANISSET Marilyne ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; VACELET Jean-Marie ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents : BESSON Gérard ; FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; PARTY Annick ; PERNET Fanny.

Excusés : ARTIGUES Damien ; BARIOD Denis ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard (représenté par PARTY Annick) ; DUFOUR Anne (représentée par PERNET Fanny) ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; MOREL Alain ; NEVERS Jean-Claude ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LONG Grégoire ; MOREL Denis ; MORISSEAU Gilles ; VENNERI PARE Sandra (représentée par BESSON Gérard).

Excusés ayant donné pouvoir : BOILLETOT Jean-Marc à DUTHION Jean-Paul ; CHAMOUTON Patrick à RASSAU Jean-Noël ; ETCHEGARAY Josiane à PROST Philippe ; FATON Patrice à Guy PIETRIGA ; MONNERET LUQUET Jocelyne à CASSABOIS Yannick ; TISSOT Isabelle à BENIER ROLLET Claude.

Absents : BANDERIER Dominique ; BIN Richard ; BOURGEOIS Josette ; BRIDE Frédéric ; CORON Nathalie ; DUMONT GIRARD Philippe ; LAMARD Philippe ; PAGET Jean-Marie ; REBREYEND COLIN Micheline ; RUDE Bernard.

Secrétaire de séance : PIETRIGA Guy.

Objet : CULTURE – Adhésion et désignation représentants « Chemin de Cluny Franche-Comté Bourgogne »

Rapporteur : Claude BENIER-ROLLET

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Créée le 12 février 2016 et ayant son siège social sur la commune de Gigny-sur-Suran, l'association Chemin de Cluny Bourgogne Franche-Comté a pour objectif de valoriser et de promouvoir les sites clunisiens situés entre la France et la Suisse, en passant par le massif du Jura et la Bourgogne.

S'articulant autour d'un itinéraire de grande randonnée entre Fribourg et Cluny (570 km) reliant le patrimoine et les richesses de l'héritage clunisien, il est également possible de n'arpenter que quelques tronçons de celui-ci, voire même des boucles à la journée.

L'association Chemin de Cluny Franche-Comté Bourgogne s'attache donc à déployer les outils de communication relatifs à ces parcours, soit sous format numérique (par l'intermédiaire du site <https://www.viacluny.fr/itineraires/les-etapes/>) ou sous forme physique (flyers, fléchages des itinéraires, etc...).

Traversée en plusieurs points de son territoire par cet itinéraire de grande randonnée, Terre d'Émeraude Communauté est sollicitée au même titre que les autres EPCI concernés pour adhérer à l'association Chemin de Cluny Franche-Comté Bourgogne, au prorata du nombre de kilomètres (20 en l'occurrence) situés sur son aire géographique. Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 400 €.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans la séance du 2 février 2022 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'ADHÉRER à l'association Chemin de Cluny Franche-Comté Bourgogne, moyennant une cotisation annuelle fixée à 400,00 € ;

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 65 – article 6574 ;

DE DÉSIGNER Monsieur Gérard CAILLON, en tant que délégué titulaire, et Monsieur Claude BÉNIER-ROLLET, en tant que délégué suppléant, pour représenter Terre d'Émeraude Communauté au sein des instances de l'association Chemin de Cluny Franche-Comté Bourgogne ;

D'AUTORISER l'association Chemin de Cluny Franche-Comté Bourgogne à apposer les pictogrammes afférents aux tracés en question, sous réserve d'information préalable et de validation par le Président Terre d'Émeraude Communauté ou son représentant ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document à intervenir en lien avec cette adhésion.

Envoyé en préfecture le 11/02/2022

Reçu en préfecture le 11/02/2022

Affiché le

ID : 039-200090579-20220209-D_012_2022-DE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres
présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,


Le Président



Envoyé en préfecture le 11/02/2022

Reçu en préfecture le 11/02/2022

Affiché le



ID : 039-200090579-20220209-D_012_2022-DE